

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie
Le : 26/06/2021
Et
Publication ou notification du :
28/06/2021

L'an 2021, le 25 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la Salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Pouvoirs :

France de BERTRAND a donné pouvoir à Thierry LEVACHER
José GOMEZ a donné pouvoir à Christine CORDIEZ
Amandine GARRIER a donné pouvoir à Patrice LE BAIL
Ludovic GASTINOIS a donné pouvoir à Alain PIERRE

A été nommée secrétaire : Agnès GACEMI

2021-VI-19 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE LA DSIL 2021 POUR LE REMPLACEMENT DE L'INTEGRALITE DES LUMINAIRES A LAMPES SODIUM PAR DES LED, 11 MATS DE 5 METRES ET 5 MATS DE 8 METRES

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, et suite à sa réflexion sur la rénovation du réseau communal d'éclairage public, la commune de Tacoignières souhaite remplacer toutes les lampes à sodium haute pression [SHP] de son éclairage public par des LED.

Outre une réduction notable de la consommation d'énergie attendue, une plus longue durée de vie du produit et des frais de maintenance contenus qui seront dégagés grâce à cette substitution, l'avantage prépondérant des LED est de pouvoir moduler la puissance notamment sur les tranches horaires nocturnes.

Après un diagnostic du réseau existant, il s'avère que les installations électriques en place ne supportent pas la rénovation du réseau envisagée.

Aussi, lors d'une première phase de travaux, la collectivité a fait procéder en 2020 au remplacement des sept armoires électriques du réseau d'éclairage public.

Pour poursuivre le programme de transition énergétique porté par la municipalité, il convient en 2021 de remplacer les 211 luminaires sodium à haute pression par des luminaires LED 15lx moyen, 11 mâts de 5 mètres ainsi que 5 mâts de 8 mètres sur l'ensemble du territoire communal, en dehors des trois nouveaux lotissements d'ores et déjà équipés en LED (Clos des Sablons, Clos des Pointes, Clos de la Gare).

La commune pourra ainsi disposer d'un éclairage public rénové, de qualité, économe et plus respectueux de l'environnement notamment en limitant son impact sur la pollution lumineuse nocturne.

Cette opération d'équipement est éligible à la dotation de soutien pour l'investissement local (DSIL).

Aussi, il convient de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2021.

Accusé de réception en préfecture
078-217806058-20210625-2021-VI-19-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2021

L'enveloppe globale de cette opération de travaux est d'un montant de 143.777,81 € HT, soit 172.533,37 € TTC portant le montant de subvention sollicité à 36.000,00 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le devis de la société "Société Energies Services" pour la fourniture et la pose de 211 luminaires à LED 15lx moyen, 11 mâts de 5 mètres ainsi que 5 mâts de 8 mètres d'un montant de 143.777,81 € HT, soit 172.533,37 € TTC,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant le remplacement des 211 luminaires sodium à haute pression par des luminaires LED 15lx moyen, 11 mâts de 5 mètres ainsi que 5 mâts de 8 mètres sur l'ensemble du territoire communal,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local - exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

- **D'adopter** le projet de remplacement des 211 luminaires sodium à haute pression par des luminaires LED 15lx moyen, 11 mâts de 5 mètres ainsi que 5 mâts de 8 mètres, pour un montant total de 143.777,81 € HT, soit 172.533,37 € TTC.
- **De présenter** un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2021.
- **De s'engager** à financer l'opération de la façon suivante :

- DETR 2021	43.133,00€
- DSIL 2021	36.000,00€
- SIE ELY	30.000,00€
- Région IDF	28.755,00€
- Autofinancement	34.645,37€
- **Dit que** la dépense est inscrite au budget 2021, article 2152 section d'investissement.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/06/2021
Le Maire
Patrice LE BAIL

